

# **PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MICRO-CRECHE L'EVEIL SEREIN**

**2026-2028**

Communauté de Communes du Serein  
Service Enfance Jeunesse  
1 Place Saint Georges  
89440 L'Isle Sur Serein  
07.50.56.93.67

## Table des matières

Préambule .....	4
1. L'environnement social .....	5
1.1 La communauté de communes du Serein dans le département de l'Yonne .....	5
1.1.1 Un territoire rural : .....	5
1.1.2 Une part importante de familles en fragilité .....	6
1.1.3 Une offre d'accueil petite enfance faible .....	6
1.1.4 L'Enfance .....	6
1.1.5 La Jeunesse .....	7
1.2 L'intercommunalité .....	7
1.3 Données démographiques .....	8
1.3.1 Données démographiques clés (année de référence 2021) .....	8
1.3.2 Situation des ménages et familles .....	8
1.3.3 Logement et mobilité .....	8
1.3.4 Économie et emploi .....	8
1.3.5 Revenus et pauvreté .....	9
1.4 Constat territorial à partir des données CAF (2023) .....	9
1.4.1 Evolution du nombre de naissances sur la CCS .....	9
1.4.2 Besoins identifiés .....	9
1.4.3 Enjeux sociaux .....	10
1.4.4 Données clés .....	10
1.4.5 Besoin estimé .....	10
1.5. Synthèse des enjeux pour le projet social .....	11
3. Favoriser l'accueil des enfants dans une logique d'inclusion et d'accompagnement des familles .....	11
2.1 Garantir un accueil accessible à tous .....	12
2.2 Soutenir la parentalité et lutter contre l'isolement .....	12
2.3 Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des familles .....	12
2.3 Renforcer la coopération locale au service de l'inclusion .....	13
3. Les partenaires .....	13
3.1 l'engagement de la collectivité .....	13
3.2 Partenaires institutionnels .....	14
3.3 Les partenaires éducatifs .....	14
4. La place des parents au sein de la crèche .....	15
4.1 L'intégration de l'enfant et le lien de confiance avec la famille .....	15

4.2 L'accompagnement à la parentalité .....	15
4.3 La participation à la vie de la structure .....	16
4.4 La communication au quotidien.....	16
4.5 Les temps festifs et conviviaux.....	17
5. Les démarches en lien avec le développement durable .....	17
5.1 Une collectivité engagée dans la transition écologique.....	17
5.2 Les gestes au quotidien .....	18
5.3 Les pratiques éducatives .....	18

PROJET

## Préambule

La Communauté de Communes du Serein affirme, à travers sa politique sociale, sa volonté de placer les familles et leurs enfants au cœur de son action publique. Il s'agit d'offrir à chacun les conditions pour bien grandir et bien vivre sur le territoire, en développant une approche qui allie accueil, éveil et accompagnement.

Nos structures ne sont pas seulement des lieux d'accueil : elles sont avant tout des espaces d'éveil, d'éducation, de socialisation et d'épanouissement, pensés pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Elles contribuent également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif, en leur offrant un appui, une écoute et des solutions concrètes.

Parce que la vie familiale est intimement liée à la vie professionnelle, la Communauté de Communes du Serein œuvre pour faciliter la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. Cet équilibre est au cœur de notre politique sociale, qui se veut globale, inclusive et ouverte à tous les habitants, quels que soient leur âge, leur parcours ou leurs besoins.

Ainsi, au-delà de la petite enfance, notre action s'inscrit dans une politique d'action sociale globale :

- ⇒ Solidarité et équité pour garantir un accès aux services à toutes les familles.
- ⇒ Accompagnement et prévention pour répondre aux fragilités et anticiper les besoins.
- ⇒ Éducation, culture et loisirs comme leviers d'épanouissement individuel et collectif.
- ⇒ Qualité de vie et bien-être comme fondements d'un territoire accueillant et solidaire.

Ce projet social traduit l'engagement de la Communauté de Communes du Serein : construire, avec et pour les habitants, un cadre de vie propice à l'épanouissement de chacun, dans une dynamique de coopération, de solidarité et d'innovation sociale.

# 1. L'environnement social

## 1.1 La communauté de communes du Serein dans le département de l'Yonne

(source : schéma départemental de services aux familles du département de l'Yonne)

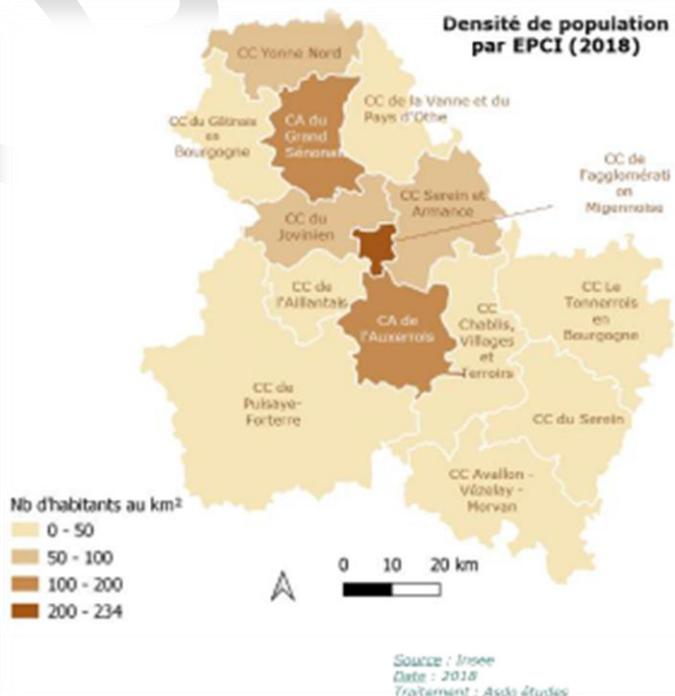
La communauté de communes du Serein, située au sud du département de l'Yonne, se distingue par sa taille à échelle humaine, favorisant la proximité, la réactivité et une connaissance fine de son territoire.

Certains aspects du contexte territorial départemental méritent d'être intégrés à la réflexion qui guidera l'élaboration d'une stratégie politique éducative ambitieuse et cohérente



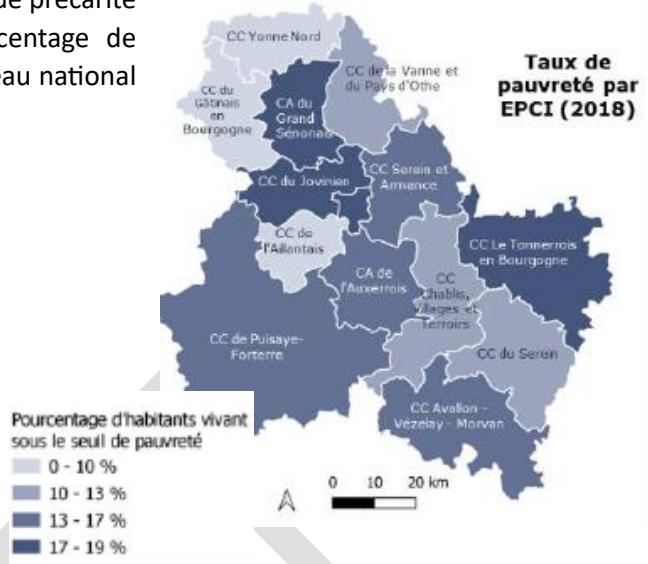
### 1.1.1 Un territoire rural :

La population icaunaise est en diminution constante depuis 2009, un déclin principalement lié au vieillissement de ses habitants. On observe notamment une faible proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, comparativement à la moyenne régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Ce phénomène démographique s'accompagne d'une densité de population relativement faible, caractéristique marquante du département de l'Yonne.



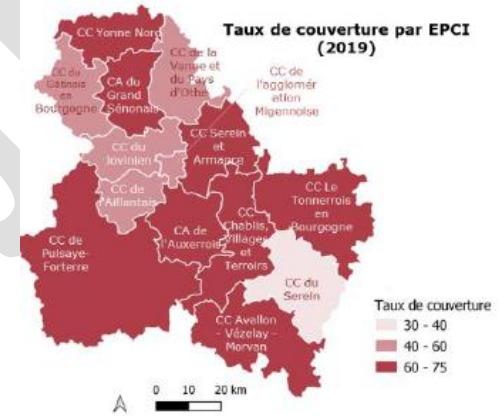
### 1.1.2 Une part importante de familles en fragilité

Le département présente de grandes disparités de niveau de vie de la population entre les territoires. Plusieurs signes de précarité sont identifiés : niveau de revenu faible, et pourcentage de familles monoparentales plus représentées qu'au niveau national ou régional (28.4 % contre 27 %).



### 1.1.3 Une offre d'accueil petite enfance faible

L'offre d'accueil individuelle ou collective du département de l'Yonne est la plus faible de la région. L'Yonne n'échappe pas à la tendance générale de la baisse de l'offre d'accueil individuelle.



*Le taux de couverture rapporte l'ensemble des places offertes en accueil formel au nombre d'enfants de moins de trois ans.*

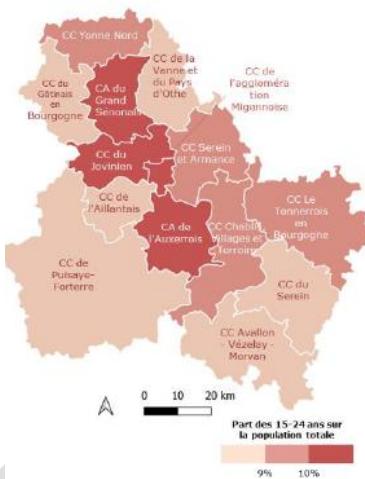
### 1.1.4 L'Enfance

Le département dispose d'une offre d'accueil de loisirs quantitativement satisfaisante soit 86 accueils de loisirs. La qualité de l'offre de loisirs, l'inclusivité, la continuité éducative la formation des professionnels et l'attractivité des métiers sont aujourd'hui fléchés comme enjeux prioritaires.

### 1.1.5 La Jeunesse

La part des jeunes dans l'Yonne est faible et présente des de précarité importants puisque 20.3 % d'entre eux sont identifiés comme NEET (ni en emploi, en études ou en formation).

Part des 15-24 ans par EPCI (2016)



signes

### 1.2 L'intercommunalité

Crée en 2014 par fusion des Communautés de Communes de la Haute Vallée du Serein, de Terre Plaine et Nucérienne, la Communauté de Communes du Serein s'étend sur un espace de 570 Km<sup>2</sup>, peuplé de 7 043 habitants (2025). Elle regroupe 35 communes. Les anciens chefs-lieux de canton sont Noyers, L'Isle-sur-Serein et Guillon-Terre-Plaine. Abritant un centre pénitentiaire, la Commune de Joux-la-Ville est la plus peuplée (1 164 habitants, en 2025), suivie de Guillon-Terre-Plaine (736), l'Isle-sur-Serein (664) et Noyers (591). La plupart des communes sont en déprise démographique, et l'ensemble du territoire est classé en zone France Ruralités Revitalisation.



## 1.3 Données démographiques

### 1.3.1 Données démographiques clés (année de référence 2021 – source insee)

- **Population totale** : 7 058 habitants (tendance à la baisse depuis 2010 : -10 %)

- **Structure par âge** :

0-14 ans : **12,6 %** (891 enfants)

15-29 ans : 12,5 %

30-44 ans : 16,7 %

45-59 ans : 22,0 %

60 ans et + : 36,1 % (fort vieillissement)

- **Solde naturel négatif** : plus de décès que de naissances ; la croissance ne repose que sur les arrivées extérieures.

- ☞ **Enjeu** : une population vieillissante mais encore près de 900 enfants de 0-14 ans, dont une partie en âge d'être accueillie en crèche. Le renouvellement démographique est fragile, nécessitant de renforcer l'attractivité familiale du territoire.

### 1.3.2 Situation des ménages et familles

- **Ménages d'une seule personne** : 38,7 % (isolement croissant),
- **Familles avec enfants** :
  - Couples avec enfants : 34,8 % des familles (640 ménages),
  - Familles monoparentales : **11,9 %** (218 familles, en hausse),
- **Taille moyenne des ménages** : 2,0 personnes.

- ☞ **Enjeu** : forte présence de familles monoparentales et isolement accru → besoins accrus en modes de garde souples et accessibles pour concilier vie familiale et professionnelle.

### 1.3.3 Logement et mobilité

- **Parc de logements** : 95 % de maisons, parc ancien (près de la moitié avant 1919)
  - **Résidences principales** : 60 % du parc ; vacance élevée (12,3 %)
  - **Propriétaires** : 78 % ; locataires seulement 18 % (dont 3 % HLM)
  - **Mobilité domicile-travail** : **74 % des actifs** travaillent hors de leur commune ; usage de la voiture très dominant (83 %)
- ☞ **Enjeu** : un territoire rural peu desservi, avec beaucoup de déplacements contraints → nécessité d'une offre de garde de proximité, limitant les trajets et favorisant la vie locale.

### 1.3.4 Économie et emploi

- **Population active (15-64 ans)** : 4 149 personnes,
- **Taux d'activité** : 66 % (relativement correct),
- **Taux de chômage** : 9,5 % (supérieur à la moyenne nationale), particulièrement élevé chez les jeunes (21 % des 15-24 ans),
- **Emplois locaux** : 1 796, contre 2 539 actifs résidents → déficit d'emplois sur place (indice de concentration : 71,7),
- **Secteurs dominants** : administration, santé et action sociale (44 %), agriculture (12 %).

- ☞ **Enjeu** : beaucoup d'actifs travaillent hors intercommunalité, renforçant les besoins de garde longue/atypique.

#### 1.3.5 Revenus et pauvreté

- **Revenu médian** : 22 360 € (inférieur à la moyenne nationale),
- **Taux de pauvreté** : environ 16 %, plus marqué chez les jeunes ménages et les locataires,
- **Part des ménages imposés** : 48 %.

- ☞ **Enjeu** : nécessité d'une tarification adaptée (CAF, PSU) pour garantir l'accessibilité aux familles modestes, en particulier monoparentales.

### 1.4 Constat territorial à partir des données CAF (2023)

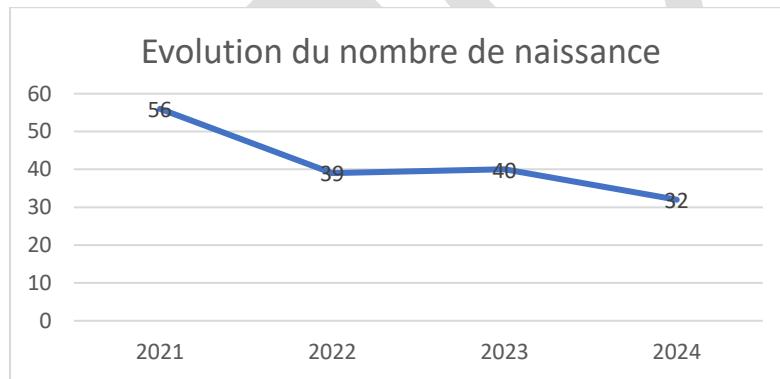
La Communauté de communes du Serein compte 969 allocataires, représentant 2 165 personnes couvertes. Parmi eux, on dénombre **854** (caf) **enfants âgés de 0 à 17 ans** (**133** enfants de 0 à 3 ans en 2024 soit 100 enfants caf – 33 msa).

Les familles avec jeunes enfants sont nombreuses :

- ☞ 106 foyers avec enfants de 0-2 ans (soit environ 25 % des foyers avec enfants)
- ☞ 265 foyers avec enfants de 3-11 ans
- ☞ 213 foyers avec adolescents de 12-17 ans

**Ces chiffres montrent une présence significative de jeunes enfants sur le territoire, ce qui confirme la pertinence d'un projet de micro-crèche.**

#### 1.4.1 Evolution du nombre de naissances sur la CCS



#### 1.4.2 Besoins identifiés

L'offre d'accueil pour les 0-3 ans reste limitée, ce qui contraint les familles dans leur organisation professionnelle et personnelle.

Les familles allocataires CAF, souvent bénéficiaires d'aides liées à la garde, expriment un besoin renforcé de solutions flexibles, accessibles financièrement et proches de leur domicile.

La micro-crèche permet de répondre à la diversité des situations (parents en emploi, en recherche d'emploi, en formation ou en parcours d'insertion).

#### 1.4.3 Enjeux sociaux

- ☞ Égalité des chances dès la petite enfance : offrir un cadre éducatif de qualité favorisant l'éveil et la socialisation des enfants.
- ☞ Soutien à la parentalité : accompagner les parents dans leur rôle éducatif grâce à un espace d'échanges avec les professionnels.
- ☞ Attractivité du territoire : faciliter l'installation et le maintien des familles en leur proposant un service adapté.
- ☞ Insertion professionnelle : lever les freins à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales ou les parents en recherche de formation.

#### 1.4.4 Données clés

- **Enfants 0-3 ans sur le territoire : 133**
- **Capacité actuelle d'accueil :**
  - 20 assistantes maternelles (moyenne nationale : 3-4 places agréées chacune → on retient **3 places** par AM, soit environ **60 places**)
  - 1 micro-crèche de 12 places (ouverture prévue janvier 2026)
- **Total actuel estimé : 72 places**

#### 1.4.5 Besoin estimé

- Référence nationale CNAF : **58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.**
- Pour 133 enfants → **77 places nécessaires.**

Indicateur	Données 2023	Situation actuelle	Besoin estimé (taux de couverture 58 %)	Écart
Enfants 0-23 ans (CAF)		133	—	—
Places en assistantes maternelles	—	60 places	—	—
Places en crèche / micro-crèche	—	12	—	—
Total places disponibles	—	72	77	-5

#### Mise en perspective

- Le territoire présente un **déficit de solutions d'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans.
- L'ouverture d'une micro-crèche de 12 places constitue une **réponse concrète**
- Ce projet s'inscrit donc dans une **logique d'équité territoriale et de soutien aux familles**, en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et en renforçant l'attractivité du territoire.

## 1.5. Synthèse des enjeux pour le projet social

L'analyse des données met en évidence plusieurs défis structurants pour le territoire. La **dynamique démographique fragile**, marquée par un **vieillissement de la population** et un **solde naturel négatif**, souligne l'importance de renforcer **l'attractivité pour les familles** et de répondre aux besoins de près de 900 enfants de 0 à 17 ans.

La **diversité des situations familiales**, avec une part significative de **familles monoparentales** et de **ménages isolés**, accentue la nécessité de proposer des **modes de garde souples, accessibles et inclusifs**, permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le **contexte rural**, caractérisé par des déplacements domicile-travail nombreux et contraints, appelle à développer une **offre de proximité** adaptée aux réalités des actifs, y compris sur des amplitudes horaires spécifiques.

Sur le plan économique et social, le **taux de chômage supérieur à la moyenne nationale**, la **précarité plus marquée chez les jeunes ménages** et le **revenu médian modeste** imposent une vigilance particulière en matière de **tarification sociale**, afin de garantir un égal accès aux services d'accueil et d'éveil.

Enfin, la présence d'**emplois dans les secteurs social, éducatif et de santé** constitue une opportunité pour développer des partenariats locaux et enrichir l'offre au service des familles.

Ainsi, le projet social de la Communauté de Communes du Serein doit conjuguer **attractivité territoriale, soutien à la parentalité, équité d'accès aux services et innovation sociale**, pour offrir à chaque enfant et à chaque famille les conditions de **bien grandir et bien vivre sur le territoire**.

## 2. Favoriser l'accueil des enfants dans une logique d'inclusion et d'accompagnement des familles

La micro-crèche de la Communauté de Communes du Serein a pour ambition de devenir un lieu d'accueil inclusif, garantissant à chaque enfant, quelles que soient ses origines sociales, ses capacités ou la situation de sa famille, l'accès à un accompagnement bienveillant, sécurisant et adapté. Dans un territoire rural marqué par un vieillissement de la population, des difficultés de mobilité et une part non négligeable de familles monoparentales ou modestes, il est essentiel de développer une offre de garde qui réponde aux réalités locales et qui soutienne activement les familles dans leur parcours de vie.

L'inclusion se traduit par la volonté d'accueillir tous les enfants, y compris ceux présentant des besoins particuliers (situation de handicap, fragilité de santé, retard de développement, contexte familial complexe). Cet accueil ne se limite pas à une simple adaptation matérielle : il s'agit d'une véritable démarche éducative, pédagogique et sociale, portée par une équipe formée et soutenue par des partenaires spécialisés (PMI, CAMSP, partenaires du médico-social).

## 2.1 Garantir un accueil accessible à tous

L'accompagnement des familles constitue également un axe central. Dans un contexte où l'isolement social est fréquent et où les déplacements domicile-travail sont contraignants, la micro-crèche doit être un relais de proximité, un espace d'écoute et d'appui. Le projet vise ainsi à renforcer la coéducation, à soutenir la parentalité et à contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des parents.

- **Actions envisagées :**
  - Définir des critères facilitant l'accès aux familles en parcours d'insertion professionnelle, les parents isolés et les enfants à besoins particuliers,
  - Mettre en place un comité d'attribution des places associant élus, RPE, parents et partenaires pour garantir l'équité et la transparence,
  - Former l'équipe aux pratiques inclusives (accueil du handicap, adaptation pédagogique, communication bienveillante),
  - Aménager l'espace pour le rendre accessible (mobilier adapté, zone calme pour les enfants sensibles, matériel inclusif).
- **Partenaires mobilisés :** PMI, CAF (bonus mixité sociale), partenaires du secteur médico-social (CAMSP, PARH89, UTS....).

## 2.2 Soutenir la parentalité et lutter contre l'isolement

- **Actions envisagées :**
  - Organisation de cafés-parents trimestriels animés par l'équipe, éventuellement avec l'intervention d'un professionnel extérieur (psychologue, diététicien, médiateur),
  - Mise en place d'un espace de ressources (outils numériques) sur des thématiques comme le sommeil, l'alimentation, l'éveil culturel,
  - Création de temps conviviaux (fêtes, ateliers cuisine, jardinage, bricolage) pour renforcer les liens entre familles,
  - Amener les familles à participer aux ateliers parents -enfants.
- **Partenaires mobilisés :** CAF (REAAP – Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), associations locales culturelles et sportives.

## 2.3 Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des familles

- **Actions envisagées :**
  - Proposer des plages horaires élargies (accueil tôt le matin ou en fin de journée) pour répondre aux contraintes des familles travaillant à l'extérieur du territoire,
  - Développer un accueil occasionnel et flexible (à la demi-journée, à la demande) pour les parents en recherche d'emploi, en formation ou en stage,
  - Coopérer avec Pôle emploi, Mission Locale et services sociaux pour identifier les familles dont le retour à l'emploi est conditionné à une solution de garde,
  - Mettre en place un référent insertion au sein de la crèche, chargé de suivre et de faire le lien entre la famille et les acteurs de l'emploi,
- **Partenaires mobilisés :** Mission Locale, Pôle emploi, Conseil départemental, associations d'insertion...

## 2.3 Renforcer la coopération locale au service de l'inclusion

- **Actions envisagées :**
  - Organisation de réunions de coopération avec la PMI, le RPE, les acteurs médico-sociaux pour suivre les situations complexes,
  - Création de passerelles avec les écoles maternelles (visites des locaux, rencontres avec les enseignants, préparation à la rentrée),
  - Développement d'animations partagées avec les associations locales, personnes ressources (ex : ateliers lecture avec la médiathèque..),
  - Création d'un réseau petite enfance du territoire, en synergie avec les assistantes maternelles et autres structures.
- **Partenaires mobilisés :** Éducation nationale, associations culturelles et sportives, RPE, UTS, partenaires médico-sociaux, PMI, MAM...

### Conclusion

En plaçant l'inclusion et l'accompagnement des familles au cœur de son projet, la micro-crèche contribue non seulement à répondre aux besoins de garde mais aussi à renforcer la cohésion sociale du territoire du Serein. Elle se veut un acteur de proximité, à la fois éducatif, social et partenarial, capable d'adapter ses réponses aux réalités locales (isolement, mobilité, précarité) tout en offrant aux enfants les meilleures conditions d'épanouissement.

## 3. Les partenaires

### 3.1 l'engagement de la collectivité

#### Développement d'une culture de l'enfance et de la petite enfance au sein de la collectivité

La micro-crèche s'inscrit dans une dynamique territoriale portée par la collectivité, qui a fait le choix de développer une véritable culture partagée de l'enfance et de la petite enfance. Cette ambition se traduit par l'implication directe des élus au sein de la commission petite enfance, espace de réflexion et de pilotage politique qui permet d'assurer une cohérence dans les orientations, de soutenir les équipes professionnelles et de garantir une gouvernance participative.

Au-delà de la seule gestion de la micro-crèche, cette commission favorise un travail transversal avec l'ensemble des équipements dédiés à l'enfance : accueils de loisirs (ALSH), écoles, relais petite enfance, actions jeunesse. Cette approche globale permet de construire un parcours éducatif cohérent pour les enfants du territoire, de la petite enfance à l'adolescence, et de renforcer les liens entre les différents services.

La collectivité affiche ainsi une volonté forte de porter et défendre des valeurs communes : bienveillance, équité, inclusion et respect des besoins de chaque enfant et de chaque famille. En fédérant les acteurs politiques, institutionnels et éducatifs autour d'une vision partagée, la micro-crèche devient un levier pour promouvoir une culture commune de l'éducation et de l'accompagnement, au service du développement harmonieux des enfants et du soutien à la parentalité.

### 3.2 Partenaires institutionnels

La micro-crèche s'appuie sur une coopération étroite avec les partenaires institutionnels que sont la CAF, la PMI et la MSA, dont l'expertise et le soutien constituent des leviers essentiels pour garantir la qualité et la pérennité de l'accueil. La Communauté de Communes du Serein est par ailleurs engagée dans une démarche globale à travers la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, qui fixe un cadre partagé pour répondre aux besoins des familles et coordonner l'ensemble des politiques sociales, éducatives et familiales sur le territoire.

Cette coopération institutionnelle repose sur une vision commune et se décline autour de plusieurs axes stratégiques :

- Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'enfance, par des actions conjointes de sensibilisation et de soutien à la formation.
- Assurer une veille permanente sur l'évolution des besoins des familles, afin d'adapter l'offre de services et de garantir une réponse équitable et inclusive.
- Identifier et mobiliser les leviers financiers disponibles, qu'il s'agisse des dispositifs de droit commun (PSU, bonus CAF, aides MSA) ou de financements spécifiques liés à l'innovation sociale et à l'insertion.

Par cette articulation étroite avec ses partenaires institutionnels, la Communauté de Communes affirme sa volonté de développer une politique cohérente et concertée de la petite enfance, inscrite dans une stratégie globale de soutien aux familles et d'attractivité du territoire.

### 3.3 Les partenaires éducatifs

L'Eveil Serein s'inscrit dans une dynamique de construction de partenariats éducatifs et culturels, en cohérence avec la politique enfance et le Projet Éducatif Territorial (PEDT), afin de favoriser la continuité éducative sur le territoire. Si le tissu associatif local reste limité, des collaborations sont déjà envisagées avec des partenaires clés du secteur médico-social, tels que l'UTS d'Avallon (protection de l'enfance, prévention) et le CAMSP pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'avec la médiathèque intercommunale. D'autres partenariats sont à créer avec des acteurs éducatifs, culturels et sportifs, afin de développer des projets innovants permettant aux enfants de découvrir de nouvelles expériences et de s'ouvrir progressivement au monde. Cette démarche participative vise à enrichir l'offre éducative, à stimuler la curiosité des enfants et à renforcer le lien entre la micro-crèche, les familles et les ressources du territoire.

#### Conclusion :

Le projet de la micro-crèche s'appuie sur un réseau partenarial qu'il s'agit de consolider et de développer pour renforcer la qualité de l'accueil et la cohérence éducative sur le territoire. La PMI et le Département accompagnent le projet social en apportant leur expertise pour améliorer continuellement les pratiques et garantir le respect des normes réglementaires. La CAF soutient financièrement la structure, notamment à travers le PSU, les dispositifs de mixité sociale et les actions en faveur de la parentalité, facilitant ainsi l'accès à la micro-crèche pour toutes les familles. Le Relais Petite Enfance joue un rôle clé dans l'articulation avec les assistantes maternelles et la coordination des parcours d'accueil. Les écoles et enseignants contribuent à assurer la continuité éducative et à préparer la transition vers l'école maternelle, tandis que la Mission Locale et Pôle Emploi participent à l'identification et à l'accompagnement des familles en insertion. Enfin, les acteurs associatifs et culturels offrent des opportunités d'éveil et de découverte, permettant aux enfants de s'ouvrir progressivement au monde et de bénéficier de projets éducatifs innovants.

L'ensemble de ces partenariats vise à inscrire la micro-crèche dans une dynamique territoriale partagée, favorisant la cohérence des actions, le développement global des enfants et un impact social renforcé pour les familles.

## 4. La place des parents au sein de la crèche

### 4.1 L'intégration de l'enfant et le lien de confiance avec la famille

L'accueil d'un enfant à la crèche constitue une étape importante pour lui comme pour ses parents. L'équipe pédagogique prend le temps de rencontrer chaque famille avant l'entrée de l'enfant afin d'échanger sur son histoire, son rythme, ses besoins spécifiques, ses habitudes de vie et les repères qui le rassurent. Cette période de familiarisation progressive est pensée comme un temps de transition où la famille reste pleinement actrice : elle peut accompagner l'enfant dans ses premiers jours et transmettre ses observations à l'équipe. Des rendez-vous réguliers (en amont, puis à intervalles définis) permettent d'ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution de l'enfant et de maintenir un dialogue constructif. Ces temps visent à créer un climat de confiance réciproque, indispensable pour assurer une continuité éducative entre la maison et la crèche.

*Actions possibles :*

- ☞ Mise en place d'un **entretien d'accueil** avec la famille avant l'entrée de l'enfant,
- ☞ Organisation d'une **période de familiarisation progressive** (temps croissants de présence, accompagnement parental),
- ☞ Création d'un **cahier** pour noter les observations partagées entre l'équipe et les parents,
- ☞ Planification de **rencontres de suivi** après quelques semaines d'accueil pour ajuster les pratiques.

### 4.2 L'accompagnement à la parentalité

L'Eveil Serein n'est pas seulement un lieu d'accueil des enfants : elle se veut également un espace de ressources pour les familles. Les professionnels sont à l'écoute des questionnements parentaux du quotidien (sommeil, alimentation, séparation, développement de l'enfant, gestion des émotions...) et apportent soutien, conseils et repères éducatifs. Elles peuvent également orienter les familles vers des partenaires spécialisés (PMI, psychologue, associations locales) lorsque cela s'avère nécessaire. En partenariat avec le Relais Petite Enfance, des actions collectives peuvent être proposées : ateliers parents-enfants, conférences thématiques, temps d'échanges animés par des professionnels sur des sujets liés à la parentalité. Ces dispositifs favorisent le partage d'expériences entre parents et contribuent à valoriser leurs compétences tout en les rassurant dans leur rôle.

*Actions possibles :*

- ☞ Organisation de **cafés-parents** pour échanger autour de thèmes choisis avec les familles.
- ☞ Mise en place de **temps d'ateliers parents-enfants** (lecture, activités sensorielles, motricité...)
- ☞ Intervention de **professionnels extérieurs** pour animer des temps d'échanges.
- ☞ Mise à disposition d'une **documentation accessible** (revues, brochures, affiches) sur le développement de l'enfant et la parentalité.

#### 4.3 La participation à la vie de la structure

Les parents sont considérés comme des partenaires à part entière dans la vie de la crèche. Des réunions sont organisées à différents moments de l'année afin de présenter le projet pédagogique, partager les observations sur la vie de la structure, échanger autour de thématiques éducatives et recueillir les avis et attentes des familles. Ces rencontres favorisent la transparence et la co-construction. Les parents ont également la possibilité de s'impliquer plus directement, par exemple en proposant des temps de lecture, en partageant une compétence, un métier ou une culture (cuisine, musique, conte, etc.), ou encore en participant à l'aménagement d'espaces collectifs. Ces initiatives permettent aux parents de se rencontrer entre eux, de tisser des liens, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté éducative.

*Actions possibles :*

- ☞ Organisation de **réunions collectives** (présentation du projet pédagogique, échanges sur le quotidien),
- ☞ Création d'un **comité parents-crèche** volontaire pour proposer des idées ou projets,
- ☞ Mise en place de **temps de partage de savoirs** (lecture d'histoires, présentation d'une culture, atelier culinaire),
- ☞ Invitation des parents à participer à des **journées de réaménagement ou de décoration** de la crèche.

#### 4.4 La communication au quotidien

La qualité de la relation avec les familles repose aussi sur une communication claire et régulière. L'équipe s'appuie sur différents supports pour assurer une transmission fluide des informations :

- échanges oraux quotidiens lors de l'arrivée et du départ de l'enfant,
- mise à disposition d'un cahier de transmissions pour les plus petits,
- utilisation d'un outil numérique (application) permettant aux parents de recevoir des nouvelles de la journée (photos, activités, repas, temps de sommeil, informations pratiques),
- affichages dans le hall d'accueil concernant la vie de la crèche (menus, planning des activités, projets en cours, actualités locales).

Ces outils permettent aux familles de rester informées et de mieux comprendre le quotidien de leur enfant au sein de la structure, renforçant ainsi la confiance et la continuité éducative.

*Actions possibles :*

- ☞ Utilisation quotidienne de d'un outil numérique pour transmettre informations et photos,
- ☞ Tenue d'un **journal mural** (panneau d'affichage) récapitulant les projets en cours et les événements à venir,
- ☞ Création d'un **livret d'accueil** clair et illustré remis aux familles lors de l'inscription,
- ☞ Mise en place d'un **coin parents** avec documentation, affichages et informations locales.

## 4.5 Les temps festifs et conviviaux

Enfin, la micro-crèche accorde une importance particulière aux moments conviviaux partagés entre les enfants, leurs parents et l'équipe. L'organisation de fêtes ou d'événements (fête de l'été, fête de fin d'année, ateliers créatifs collectifs, goûters partagés...) contribue à renforcer les liens entre les familles et à créer une dynamique collective chaleureuse. Ces temps festifs sont des occasions privilégiées d'offrir aux familles des souvenirs communs qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la crèche. Ils participent aussi à l'ouverture de la structure sur son environnement social et culturel.

*Actions possibles :*

- ☞ Organisation annuelle d'une **fête de l'été** avec animations et buffet partagé,
- ☞ Mise en place d'**ateliers intergénérationnels** en lien avec des partenaires du territoire (ex. maisons de retraite, associations).

### Conclusion

La place accordée aux parents au sein de l'Eveil Serein est au cœur du projet social. Elle s'exprime à travers un partenariat fondé sur la confiance, le respect et l'écoute, permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants et de soutenir les familles dans leur rôle éducatif. En favorisant l'intégration progressive, en proposant un accompagnement à la parentalité, en encourageant la participation des familles, en assurant une communication régulière et en créant des temps conviviaux, la micro-crèche construit un environnement ouvert, bienveillant et collaboratif. Ce lien étroit entre parents et professionnels constitue un levier essentiel pour le bien-être des enfants et le développement d'une véritable communauté éducative au service du territoire.

## 5. Les démarches en lien avec le développement durable

### 5.1 Une collectivité engagée dans la transition écologique

La micro-crèche s'inscrit dans un territoire où la collectivité s'engage activement dans la transition écologique. Les bâtiments publics font l'objet de rénovations énergétiques, le service environnement mène des actions de prévention et de sensibilisation auprès du jeune public, et des initiatives comme le compostage dans les écoles ou la création d'une recyclerie sont mises en place. Dans ce contexte, la micro-crèche constitue un lieu d'accueil pour les enfants qui seront les acteurs de ce nouveau monde à préserver. L'installation d'un **jardin sensoriel** initié par la collectivité offre aux enfants un espace pour découvrir la nature, observer le vivant et développer leur curiosité écologique dès le plus jeune âge. Ces initiatives permettent de sensibiliser les enfants à l'importance de respecter l'environnement et à intégrer progressivement des comportements responsables.

*Actions possibles :*

- ☞ Aménagement d'un **coin nature ou jardin sensoriel** au sein de la micro-crèche,
- ☞ Présentation des projets de la collectivité aux enfants à travers des **histoires, jeux ou activités thématiques**,
- ☞ Participation à des événements collectifs de sensibilisation à l'environnement organisés par la collectivité.

## 5.2 Les gestes au quotidien

L'équipe de la micro-crèche peut contribuer concrètement à la protection de l'environnement à travers ses pratiques quotidiennes. L'usage de **produits d'entretien écologiques et respectueux de l'air intérieur** limite l'exposition des enfants aux substances nocives et participe à la qualité de l'air. Le tri des déchets, la limitation du gaspillage alimentaire et le choix de fournitures durables sont également des gestes simples mais efficaces. Par ailleurs, l'observation de bonnes pratiques énergétiques (extinction des lumières inutiles, optimisation du chauffage ou de la climatisation) s'inscrit dans une démarche globale de responsabilité environnementale. Ces actions, intégrées dans le quotidien permettent aux enfants de découvrir par l'exemple des comportements écoresponsables.

*Actions possibles :*

- ⇒ Utilisation systématique de **produits d'entretien écologiques** certifiés,
- ⇒ Mise en place du **tri des déchets** adapté aux petits (petits bacs pour papier, plastique, compost),
- ⇒ Gestion responsable de l'énergie et de l'eau (veille sur les lumières, robinets adaptés, chauffage régulé),
- ⇒ Surveillance et amélioration régulière de la **qualité de l'air intérieur**.

## 5.3 Les pratiques éducatives

Les pratiques pédagogiques de la micro-crèche peuvent également sensibiliser les enfants et les familles au développement durable. Des actions telles que la **journée sans jouet**, où les enfants sont invités à explorer le monde autrement (jeux de construction, découverte sensorielle, activités collectives), permettent de réfléchir à la consommation et à l'usage des objets. Les professionnelles peuvent organiser des **ateliers sur le tri, le recyclage ou la découverte du compostage**, adaptés à l'âge des enfants. Par ailleurs, des actions de sensibilisation à la parentalité peuvent être menées avec les familles : ateliers pour apprendre à fabriquer des objets ou jeux à partir de matériaux recyclés, ou discussions sur la réduction des déchets à la maison. L'objectif est d'intégrer progressivement les notions d'écologie et de respect de l'environnement dans le quotidien des enfants et de leurs familles.

*Actions possibles :*

- ⇒ Organisation de **journées thématiques "sans jouet" ou "nature et récup"**,
- ⇒ Ateliers d'**expérimentation sensorielle avec des matériaux naturels** (terre, sable, feuilles, graines),
- ⇒ Mise en place d'**ateliers parent-enfant sur le recyclage et la fabrication d'objets durables**,
- ⇒ Petits projets pédagogiques comme le **compostage des déchets organiques** ou l'entretien du jardin sensoriel.

## Conclusion

L'Eveil Serein, en s'inscrivant dans un territoire engagé dans la transition écologique, devient un lieu d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dès le plus jeune âge. Par ses pratiques quotidiennes, ses choix éducatifs et ses activités pédagogiques, la micro-crèche permet aux enfants de développer des habitudes respectueuses de la nature et de prendre conscience de leur rôle dans la préservation de la planète. Impliquer les familles dans ces démarches renforce l'impact de ces actions et contribue à former une communauté éducative attentive au développement durable, où le respect de l'environnement est intégré à la vie quotidienne et au projet éducatif et pédagogique.

PROJET